



BUDGET PARTICIPATIF



MAQUETTE DE PRESENTATION DES PROJETS

INTITULÉ DU PROJET CABANE A DONNS

THÈME Partage / Dons / Solidarité / Environnement

LIEU ENVISAGÉ Domicile du porteur de projet – Lotissement les Terrasses

D'OU VIENT L'IDÉE Projet similaire chez une amie

AVEZ-VOUS VU CE PROJET DÉVELOPPÉ DANS UNE AUTRE COMMUNE ? Oui

SI OUI, LAQUELLE ? Villeneuve-Lès-Maguelone

À QUEL BESOIN RÉPOND VOTRE PROPOSITION ?

Recycler / donner des objets, vêtements et autres dont on n'a plus besoin, ou tout simplement envie de donner une seconde vie à des choses sans attendre de retour en échange mais aussi pouvoir les prendre sans obligation de donner. cette cabane a un impact direct sur nos déchets. la cabane a dons fonctionne en autonomie sous forme de dépôt libre.

À QUI S'ADRESSE VOTRE PROJET ?

a toutes personnes souhaitant déposer et prendre librement des objets / vêtements en libre service, dans un esprit environnemental et de solidarité. ainsi ces objets ne seront plus jetés mais offerts a une seconde vie.

COMPÉTENCES PERSONNELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET aucune si ce n'est un peu de bricolage, de solidarité et de partage.

BUDGET AJUSTE 600 €

DESRIPTIF DU PROJET (SCHÉMAS, PHOTOS OU DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE JOINTS AU DOSSIER)

La cabane à dons est une armoire « cabane » de petit format fabriquée de façon la plus simple possible afin de garder son accessibilité a tous.

Elle serait en libre accès a tous 24h/24h car située sur le côté du domicile du porteur ce qui permet de veiller à son bon fonctionnement.



REGLEMENT DE LA CABANE A DONS COURNONSEC

1/ Propriété privée

La cabane à dons se situe sur une propriété privée. Tout dépôt sur la voie publique et/ou dégradation de la cabane peut engendrer des poursuites

2/ Libre accès

La cabane est en accès libre 24h/24h et 7j/7. Chaque personne peut déposer ou prendre tous les objets situés à l'intérieur sans aucune obligation.

3/ Libre dépôt

Chacun est libre de déposer des objets pouvant être réemployés (vêtements, livres, objets du quotidien, jouets, objets divers etc...) Pas de dépôt en dehors de la cabane.

4/ Interdiction

Les objets périssables ou illicites sont interdits dans la cabane.

5/ Entretien / rangement

La cabane étant en libre service est entretenue par les usagers. Chacun est libre de ranger et d'organiser les objets comme il le souhaite. Les objets doivent être toujours déposés ou rangés à l'intérieur. Aucun objet ne doit être déposé en dehors de la cabane.

6/ Communication

Une page Facebook est à disposition permettant de créer du lien autour de ce partage. Elle permettra également de proposer des objets à donner / échanger ne rentrant pas dans la cabane. La cabane à dons n'étant pas une boutique, aucune communication sur des objets à vendre sera acceptée.

7/ Stationnement

Toute personne stationnant sa voiture doit respecter le voisinage et la circulation dans le lotissement.

8/ Manquement

Tout manquement répétitif à ce présent règlement et/ou nuisance au voisinage pourra engendrer la fermeture provisoire ou définitive de la cabane à dons en complément des poursuites envers les auteurs.